

La Petite Tunisienne

Téléphone 15-92

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

Téléphone 15-92

ABONNEMENTS :

	Un An	Six Mois
Tunisie, Constantine et Tripolitaine...	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.....	12 »	7 »
Etranger.....	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Rédacteur en chef : Em. LACROIX

RÉDACTION et ADMINISTRATION :

MARSEILLE. — 3, Rue Chevalier-Roze, 3. — MARSEILLE

TUNIS. — 2, Rue d'Italie et Hannon. — TUNIS.

INSERTIONS :

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En écho, 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1 fr. 50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0 fr. 80 la lig. — Annonces diverses en 4me page, 0 fr. 40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

Les annonces sont reçues à Marseille, chez M. ALLARD, 4, rue du Beausset et dans toutes les grandes agences ; à Tunis et Marseille, aux bureaux du journal.

ESCROC SUR COMMANDE

ESCROC SUR COMMANDE

Comme il y a des « faiseuses d'anges », il existe des faiseurs de sacrifiants.

Si celles-là, pour se livrer à leurs manœuvres abortives obéissent à des pensées de lucre, les autres sont guidés par un tempérament vindicatif à l'excès, d'autant plus haineux et rancuniers, qu'ils occupent un degré plus élevé sur l'échelle sociale.

Mais qu'est donc au juste cette profession de « fabricant de bandits » ?

A grands traits, voici ce métier, qu'exerce à Tunis un plénipotentiaire d'envergure :

Il arrive parfois qu'un particulier fasse exception à cette règle de convenance qui veut que l'on baisse la tête et accepte sans broncher toutes les bêtises et tous les méfaits des grands de la terre.

Il arrive donc que, conservant son indépendance pleine et entière, on se rebiffe sous l'imbécillité des dirigeants, et qu'on leur dise leur fait en public, soucieux avant tout d'être utile au pays, et non de flatter un quidam à la table, comme font certaines gens.

Nous pouvons nous vanter de faire partie de cette catégorie de francs parleurs, libres de tout engagement et de toute gratitude intestinale envers la Résidence, tenus par conséquent, à flageller comme il convient, à l'occasion, la bête ou le méfait.

Mal venu serait celui qui viendrait affirmer que nous ayons jamais failli à cette tâche, que nous ayons dévié de notre ligne de conduite qui, pour louable qu'elle soit, n'en est pas moins périlleuse, ainsi que l'on va voir.

Ce n'est pas, en effet, sans risques que l'on s'amuse à signaler le point faible des gens haut cotés, surtout lorsqu'ils ont le charmant tic de vouloir se venger des coups d'épingle et des coups de cravache.

Nous ne rappellerons pas les plus ou moins méchants tours que nous valut la vindicte millétiq.

Eh ! bien, voyez la coïncidence ! il se trouve que M. Pichon, à l'instar de son prédécesseur, éprouve d'insurmontables difficultés à digérer le sarcasme, mais à ceci de perfectionné que sa vengeance affecte des formes moins rugueuses, moins brutales, plus... intelligentes, si nous pouvons user de ce terme en parlant de M. Pichon.

Comme les voies de la Providence, celles de notre gracieux Stéphane sont obscures ; il faut une certaine habitude pour deviner sa main dans les ennuis qu'il suscite à ses contempteurs abhorrés.

La rancune plénipotentiaire fit d'abord de nous un apologiste de l'impudique, un pornographe éhonté, et, comme tel, nous fûmes bien parti par les juges de Tunis effarouchés.

Cependant, le procédé n'était pas fait pour nous intimider ; nous en avions vu bien d'autres : nous ne désarmâmes pas.

Les chercheurs de poux se remirent alors en campagne : quand le grand chef ordonne, faut-il désobéir ? La chasse menaçait d'être infructueuse, la battue s'éternisait sans résultat...

Lorsque, soudain, se frappant le front, le Maître trouva :

— Qu'est-ce donc, s'écria-t-il, croyant avoir découvert l'Amérique, que cette mine de sable qu'exploiterait Lacroix en des parages proches de ma féale cité ? Pourquoi l'y laisse-t-on ?

— Sire, répondit timidement un courtisan, il est à ma connaissance que cette mine, qui est une rivière, M. Lacroix y puise depuis pas mal d'années, et ce, en vertu d'une autorisation régulière...

— Et cette autorisation, fulmina Sa Majesté, pourquoi la lui accorda-t-on ?

— Mais Sire, cela n'a rien de surpre-

nant. Le moindre faquin venu — sauf respect — peut s'en faire octroyer une ; on les donne à qui en demande, ces permissions...

— Et moi, tonna le patron, je ne veux pas, entendez-vous, je n'en veux pas de vos raisonnements. Il ne fallait pas lui délivrer d'autorisation. En tout cas, arrangez-vous comme vous pourrez, mais je veux que Lacroix soit privé de son sable.

Le désir du grand homme était un ordre auquel il fallait obtempérer : c'est ce qui explique que notre directeur, qui exploitait le sable de l'oued Miliane depuis de longues années, qui en fournissait même aux entrepreneurs de la direction des Travaux Publics, et qui détenait une autorisation en bonne et due forme, se vit en cinq secs condamné pour extraction *illicite* de sable, nonobstant sa bonne foi, qu'il saura d'ailleurs établir en appel.

Mais cela ne suffisait pas à notre bouillant adversaire ; ce fougueux Achille, désespérant de nous faire choir sur le sable de l'arène, vient de faire à nouveau des siennes.

Aux titres successifs de pornographe, lèse-ministre et voleur de sable, serons-nous...

C'est probable, à en juger par la façon dont un entrepreneur italien de Tunis, que M. Lacroix avait associé à son commerce de sable, a été tenu, forcé, dit-il, de déposer contre lui une plainte en escroquerie, sans trop savoir lui-même pourquoi.

S'il ne l'avait pas fait, le pauvre homme eût été séance tenante embarqué sur le plus prochain bateau pour Palerme, avec un bon petit arrêté d'expulsion.

C'est en lui mettant le couteau sur la gorge, qu'on lui a incité l'idée de déposer une plainte en escroquerie, a-t-il formellement déclaré devant témoins.

Et voilà ! Est-ce assez simple et expéditif de fabriquer des coquins sur commande !

Escroc, c'est très bien, mais sera-ce tout ? N'aura-t-on pas, sous peu, l'occasion de nous bombarder faussaire, et puis assassin, gibier de couperet ?

Le moyen ? C'est bien simple, et nous le suggérons à nos tyrans : le premier cadavre anonyme que l'on trouvera en pourriture à quelque tournant des routes si sûres de la Régence, ce sera une victime de M. Lacroix, candidat criminel.

Trouvez-vous pas que c'est aisé, le métier de faiseur d'escroc ?

LA PETITE TUNISIE.

On nous donne un démenti à notre démenti au sujet des diverses indemnités payées à M. Pavillier.

La Tunisie ne saurait payer trop cher les services privés rendus par ce fonctionnaire à M. Pichon et nous applaudirons toutes les fois que le gouvernement du protectorat saura faire un si noble usage des deniers publics... si abondants en Tunisie.

La Suppression de l'Enseignement Congréganiste

On annonce l'addition d'un article au projet de loi sur l'enseignement secondaire libre, sur la demande de M. Knight, sénateur de la Martinique. Cet article, inséré à la fin du rapport supplémentaire de M. Thézard, est ainsi libellé :

Article 27. — La présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies. Un point, c'est tout.

Les protectorats ne sont donc pas compris ? Ce ne peut-être que le fait d'une erreur ou d'un oubli de la part de l'honorable sénateur de la Martinique. Nous espérons qu'il réparera au plus tôt cet oubli, en faisant insérer à l'article 27 : et pays de protectorats.

Portrait en Pied

Ernest BELLOT

Prononcez *Belle-Eau*, ceci dit sans le moins du monde déprécier l'apéritif qu'il fabriquait avant d'entrer dans le giron de la Presse ;

De distillateur de mixtures alcooliques, se fit publiciste honoraire, car ses lettres ne lui eussent pas permis de tartiner effectivement de la copie à journal ;

Trouva le *Promeneur* à point pour l'acquiescer, et M. Candas on ne peut mieux désigné pour y défendre ses vues et spéculations ;

Pose au grand homme local : envie les lauriers de son confrère Lecore-Carpentier qu'il ne peut pas sentir ;

Se fait donner par son journal du « directeur » grand comme ça, à toute occasion ;

Tint à figurer en cette qualité à la table de M. Pichon, lorsque ce dernier hébergea nos amis les russes ;

Occupation favorite : la minéralogie intéressée et spéculative, ce qui ne va pas ;

L'escroc fait mine de dégénérer en déchirure importante dans l'affaire de Kalaa-Djerda, au grand désespoir de notre portraicturé ;

En politique, républicain à la Méline : vice-président de la Chambre de Commerce ; défenseur de la Congrégation et du suffrage restreint ;

Signe particulier : éternel sourire figé sur une mine semi-réjouie semi-inquiète ;

Avis spécial : ne le pas confondre avec son homonyme l'enchanteur, de passage à Tunis.

Pour ressemblance garantie : Armand SOURIRE.

LE PROGRÈS BOITEUX

M. Pichon obéit parfois à de bons mouvements ; il est vrai que ces bons mouvements sont loin d'être spontanés, mais bien plutôt provoqués par des causes étrangères.

Ce qui fait que les « bons mouvements » de M. Pichon ne sont pas ce qu'il y a de parfait : ils clochent un peu, ils pèchent par un point.

Témoin la dernière mesure que, beaucoup contre sa volonté, le Résident a été obligé de prendre, devant notre opiniâtre insistance à la réclamer et devant les révélations de M. Puech et ayant trait.

Nous voulons parler de la suppression excessivement tardive du cautionnement des journaux et de son remplacement, par un décret absurde, un véritable non-sens, qui est loin de satisfaire les consciences républicaines dignes de ce titre.

Nous nous attendions à la suppression pure et simple du cautionnement, et certes non à cette *amélioration* inepte, qui fait du nouveau décret sur la presse, une espèce de chose innomable et bâtarde.

M. Pichon a cru que sa géniale trouvaille lui concilierait les bonnes grâces de tous, républicains et réactionnaires.

Il s'est grossièrement trompé. Les demi-mesures n'ont jamais contenté personne. Nous ne sommes pas seuls dans la désapprobation de ce décret. Le *Promeneur*, s'il exprime sa joie de voir le cautionnement préalable aboli, se résigne en attendant mieux et accepte ce décret, *si dur qu'il soit* (sic).

La *Dépêche Sfaxienne* va plus loin elle estime que M. Pichon ne devra pas s'arrêter en si bon chemin, et exprime l'espérance que, sous peu, la presse sera soumise en Tunisie à la législation si libérale de la métropole.

Nous nous contentons de faire, aujourd'hui, les mêmes vœux, et croyons que M. Puech, qui a sa bonne part dans ce pas vers le progrès, saura nous faire débarrasser de cette ultime et humiliante entrave.

LA REDACTION.

DÉCLARATION

On a lu plus haut, notre article relatif aux persécutions dont notre rédacteur en chef est le perpétuel objet de la part de M. Pichon.

Renseignements puisés à source très limpide, M. Pichon avait attribué à M. Lacroix, sinon la paternité du moins l'inspiration d'un article paru il y a quelques mois dans l'*Action*.

Notre directeur protesta en Aujourd'hui, il doit être persuadé que personne à la *Petite Tunisie* ne connaissait le journal l'*Action* et encore moins l'article avant qu'il parût.

Tant que M. Pichon a fait risette à la réaction, notre devoir était de le combattre, aujourd'hui qu'il a changé son fusil d'épaule, notre voie est toute tracée.

Une Fin de Non-Recevoir

On se souvient que M. Lefèvre, doyen des députés du 3^e collège électoral, flanqué du vice-président de la Chambre de Commerce et du président de la Chambre d'Agriculture, est allé — qui l'eût cru ? — à la résidence, demander au ministre l'élection des membres de la Conférence consultative, par collèges séparés.

Que le plus grand français de Tunis et M. Bellot soient allés faire cette démarche, on pourrait, à la rigueur, l'admettre, mais elle ne se comprend pas de la part d'un élu de ce troisième collège soupçonné de nourrir peu de tendresse à l'égard des autres collèges électoraux de Tunisie.

C'est un outrage gratuit qu'il ne méritait pas et dont il se souviendra certainement au jour des élections, vis-à-vis de ceux qui l'ont commis.

Mais toujours est-il que devant l'échec piteux de cette démarche, accueillie comme elle devait l'être, le plus mari des trois, prévoyant, sans lorgnon ni longue-vue, le danger qui le menace, pressentant, sans besoin du flair particulier d'artilleur, la culture qui l'attend au mois d'avril pour avoir voulu jouer un rôle au-dessus de ses forces, malgré son passé avéré de bonapartiste, qu'on retrouverait encore en grattant un peu l'épiderme, bravant tempêtes, neige et frimas, s'est empressé de prendre le premier paquebot en partance pour aller chercher du renfort auprès des membres de ce syndicat parisien de gros propriétaires fonciers en Tunisie, qu'on dénomme *Syndicat des Français en Tunisie*, auquel on déniait, autrefois, le droit de parler et d'émettre des vœux au nom de la Tunisie.

Tout arrive. Mais celui-ci, composé d'éléments dont l'opinion générale est aussi peu républicaine que possible, marchera-t-il avec son adversaire d'hier contre le suffrage universel, alors que nous avons un gouvernement nette-

ment et franchement républicain, qui puise sa force parmi nos amis socialistes des deux Chambres. S'embarquera-t-il dans la galère où on veut le faire entrer ?

C'est fort douteux, et nous ne nous faisons aucune bile sur le résultat d'un voyage accompli sûrement à la suite d'un de ces coups de tête dont est coutumier le grand homme tunisien !

M. Delcassé, comme son agent en Tunisie, ne pourra opposer qu'une fin de non-recevoir diplomatique à la démarche du porte-parole de la calotte en Tunisie, membre influent de ce Comité de l'Institution, dite libre, de Sainte-Marie et l'éconduire poliment et républicainement, le ministre des Affaires Étrangères ne pouvant, à moins de trahison de sa part, avoir une ligne de conduite différente de celle de ses collègues du cabinet Combes... Et des égards pour les membres d'un parti démodé qui, chaque semaine, dans un de leurs journaux, essaient de bafouer, de ridiculiser en des gravures grotesques, M. Combes et tous ses collaborateurs du Cabinet jusques et y compris les des relations sautes et plutôt amicales avec le propagateur de ces inepties.

Ce n'est pas, croyons-nous, une recommandation précieuse qui ouvre toutes les portes pour essayer d'amadouer le ministre et perpétuer, contre le suffrage universel, le coup du père François, pour sauver sa mise.

Il faudra repasser.

NOS ÉCHOS

Nous avons appris avec un sensible plaisir l'élevation au grade d'officier de la Légion d'honneur de M. Blondel, ministre de France à Mexico, ancien délégué à la résidence générale qui a laissé de si excellents souvenirs dans la population tunisienne.

Nous lui adressons nos félicitations les meilleures et si nous avons un désir à exprimer nous serions heureux de le recevoir parmi nous à la tête du protectorat.

Pendant que le chef incontesté du parti rallié cinglait vers la France pour tâcher de faire perpétuer un attentat contre le suffrage universel, M. Delcassé, ne daignait attendre le grand homme tunisien et quittait Paris, allant passer dix jours sur la Côte d'Azur.

On n'est pas plus inconvenant. Infortuné voyageur qui devra battre la semelle en attendant le retour du ministre.

Le général Frey qui prit part à l'expédition de Chine publie dans le dernier numéro de la *Revue des Deux-Mondes* un compte rendu de l'entrée des français à Pékin.

Ce dont les lecteurs de ce journal seront surpris, c'est qu'il est à peine question de M. Pichon et pas du tout de M. d'Anthouard. Où était donc le baron ?

Ce général serait-il peu soucieux d'écrire la vérité ? Cependant, il rend hommage à Mme Pichon qui se conduisit en bonne française.

MÉDAILLON

SÉRIE PHOTOGRAPHIQUE

Seigneurs, dames et demoiselles, messire Jacques Cœur est mort, vive Aïsoise de Tunes !

C'est une femme qui hérite de la charge du défunt conteur, c'est à une femme qu'est, dès ce jour, dévolu le soin ardu de débrider les amateurs de bonne gâté française.

Pour mes début, amis et amies, j'i-

Absinthe Supérieure PREMIER FILS

HORS CONCOURS

Agent : Aug. DUCROS, Tunis

naugure un genre nouveau : ces médaillons seront à l'avenir consacrés à mes seurs tunisiennes.

Je les y passerai en revue, les brunes et les blondes, les belles et les laides, les timides et les effrontées, les sages et les débauchées, les mondaines et les fractions d'écuelles.

Je décrirai à la légère leurs tics et leurs habitudes, leurs vertus et leurs péchés mignons, et ce sera à mes lecteurs de mettre un nom sous chaque portrait.

Un mot encore : votre servante n'est pas méchante ; il se pourrait que ses dires piquent à la légère, jamais ils ne blesseront.

Aloïse de TUNES.

On parle avec persistance, dans les milieux financiers, du double départ de M. Marc Lafon, directeur de la Banque de l'Algérie à Paris, ainsi que du représentant de la Banque à Alger.

M. Marc Lafon obtiendrait un poste important. Mais il est vraisemblable qu'il n'abandonnera la direction où il a rendu de réels services, que lorsque la Banque de l'Algérie aura étendu ses opérations sur la Tunisie.

Disons à ce propos que l'installation de la Banque de l'Algérie, en Tunisie, aura lieu avant trois mois. Elle changerait sa dénomination en Banque d'Algérie et Tunisie et le poste de directeur serait dévolu à M. Homberger, président de la Chambre de Commerce de Tunis.

Les amis de M^e Victor Petra apprendront avec plaisir que l'état de sa santé s'est notablement amélioré et qu'il pourra incessamment reprendre la direction de son cabinet.

Les vœux de prompt guérison que nous adressons à notre sympathique concitoyen sont ainsi exaucés.

Parmi les dernières promotions dans l'ordre du Nicham Iftikhar nous relevons avec plaisir celle de M. Isartel, directeur des abattoirs de Tunis qui a reçu la cravate de commandeur et MM. Barruel, Espiaut, Antonini, Roger, Casanova, Guénin, Watrin, commissaires de police et Trojani, inspecteur des gardes à cheval qui sont faits officiers.

Nous avons été les premiers à signaler la déformation qu'a fait subir la commission d'enquête sur les conseils de discipline au projet élaboré par la délégation du troisième Collège, et en particulier par M. A. Bizzari, directeur philanthropique, exprime sa juste indignation dans un récent numéro de la Dépêche Tunisienne.

Nous approuvons pleinement ses récriminations fondées et espérons qu'on n'hésitera pas à lui donner satisfaction.

Il y va des intérêts des humbles et des tout petits, dont M. Omessa est le porte-parole autorisé.

Mehmi, l'excellent leader du parti jeune turc en France, dont nous avons signalé la récente brochure, promet de nous faire tenir sous peu, de nouvelles révélations inédites, sur les turpitudes du sultan de Stamboul et de sa cour.

Nul doute que nos lecteurs s'intéresseront à ces études inédites qui montrent sous leur jour horrible et vrai, les folies et crimes hamidiens.

Le leader de la réaction, le suppôt du pape et des congrégations, le desintéressé personnifié ainsi que l'a appelé, un jour, le représentant de la République en Tunisie, a reçu ses éternes du jour de l'an de l'excellente Compagnie du Bône-Guelma.

Le châtelain de Soliman daigna accepter le carton jaune qui lui permettra — réel avantage sur ses concurrents républicains — d'aller, au mois d'avril, porter la bonne parole victorienne sans dépenser un rouge liard pour se faire véhiculer à travers la Tunisie desservie par la pieuvre — c'est ainsi qu'autrefois, lorsqu'il n'avait pas de carte, M. de Carnières appelait le Bône-Guelma.

Les temps sont changés. La pieuvre s'est transformée en une compagnie pleine de prévenances et tout à fait charmante. Nous n'avons jamais pensé le contraire nous qui ne voyageons pas à l'œil pour nous rendre de Maxula-la-Jolie à Tunis la boueuse.

L'Affaire de Kalaa-Djerda

Comme suite à l'article qu'elle a déjà publié le 19 décembre, la Financière coloniale du 26 revient à la charge avec un nouvel article que nous reproduisons ci-dessous.

Les lecteurs de la Petite Tunisie remarqueront que ces études ne sont que

le résumé très succinct de la campagne que nous avons menée dans ces colonnes sur cette affaire, et qui commence à porter ses effets.

D'autre part, le journal spécial l'Engrais, a publié dernièrement sur cette question un article dont le sens général est le même que ceux de la Financière.

Nous mentionnerons également la Démocratie, de Bône, journal de M. Dominique Bertagna, qui a consacré un article à Kalaa Djerda, ainsi que l'Avenir de Tébessa.

Comme on voit, tant d'efforts combinés aboutiront, sans doute, à faire jaillir la lumière, en peu raréfiée en cette affaire.

La Dépêche Coloniale, qui suit de près cette question des phosphates de Kalaa-Djerda en passe de se transformer en scandale public, a publié la note et la lettre qui suivent :

« 20 décembre. — On nous télégraphie de Tunis que les propriétaires du gisement de la Kalaa-Djerda ont été mis en possession depuis le 19 novembre, d'un acte de propriété signé du Bey, et que leur possession est devenue inattaquable. »

On nous écrit d'autre part ceci : « La Kalaa-Djerda est terrain haboué, c'est-à-dire consacré par une fondation pieuse, dans des conditions qui la rendent pratiquement inaliénable, d'après la jurisprudence établie par les derniers jugements ; cette propriété était discutée par deux groupes, celui de M. Bellot, et celui de M. Targe. »

« Ces deux groupes ne parvenant à s'entendre, demandèrent et obtinrent l'arbitrage de M. d'Anthouard. Celui-ci, dans sa sentence, établit :

1° Que le groupe de Targe n'avait pas de droit à la possession de la Kalaa-Djerda ;

2° Que M. Bellot n'en avait pas non plus.

« Mais il décida que les droits éventuels de Bellot et Targe sur ce domaine seraient partagés suivant un certain coefficient qu'il fixa.

« Peu après, les bénéficiaires de la sentence arbitrale obtinrent l'acquiescement de l'administration des habous à la combinaison suivante :

« La propriété phosphatée consacrée habous serait échangée avec les indigènes bénéficiaires de la fondation pieuse, contre une propriété non phosphatée, d'une sorte que le terrain habous cesserait d'être habous, et pourrait être acquis suivant les règles habituelles. »

D'après ces renseignements, rapprochés de la nouvelle télégraphie à laquelle nous faisons allusion ci-dessus, on doit comprendre que le groupe Targe-Bellot a obtenu par une immatriculation, qui rendrait la possession inattaquable, ou si cette formalité est seulement en cours.

Enfin, pour compléter ces simples informations, on nous écrit que le Syndicat italien (Union des superphosphatiers italiens, Florio Rubatino, Danganì, Banque italienne, etc.), a obtenu ces jours-ci une nouvelle option pour l'acquisition de ce gisement.

Le lendemain, la Dépêche Coloniale ajoutait :

(Nos informations sur les phosphates de Tunisie et de la Kalaa-Djerda nous ont attiré la lettre suivante que l'impartialité nous oblige à reproduire sans commentaire).

« Monsieur le Directeur,

« Votre numéro du 20 courant annonce d'après un télégramme de Tunis, que les propriétaires du gisement de Kalaa-Djerda ont été mis en possession par un acte de propriété signé du Bey, en date du 19 novembre, et que cette possession est désormais inattaquable.

« Me permettez-vous de contribuer à fixer votre religion sur ce point très important, en démontrant que cette possession est d'autant plus inattaquable qu'elle est sanctionnée par le Bey ?

« En effet, Kalaa-Djerda est habous. « Mais que signifie cet attribut ? Que le propriétaire a consacré son immeuble à la fondation pieuse des habous, laquelle en devient héritière soit dès la donation, auquel cas c'est un habous public, soit au décès du constituant ou à celui de son dernier survivant, auquel cas c'est un habous privé qui ne devient public qu'un jour où la fondation en devient propriétaire.

« Toutefois, la constitution d'un habous répond à deux motifs différents : tantôt le constituant obéit à une intention charitable, tantôt il n'allie la propriété de son bien que pour le soustraire à une confiscation de la part du Bey et avec l'arrière-pensée que sa descendance ne s'éteindra jamais, auquel cas, le habousisme de l'immeuble reste purement nominal et platonique.

« Il en résulte que tout habous privé ou public est par essence hors de toute atteinte du pouvoir beylical ; c'est l'inviolable tradition musulmane et tunisienne.

« Donc, par le seul fait que le bey aurait voulu régulariser par sa signature une opération illicite sur habous, loin d'en contrebalancer l'irrégularité, il l'aurait aggravée.

« A part cela, la procédure d'échange des terrains habous contre melk est fixée par plusieurs décrets et aucun ne prévoit le contre-sens beylical.

« Donc, la question ouverte depuis quelques mois reste celle-ci : « Un acte de confiscation pure et simple sanctionnée par l'autorité beylicale est-il moral et valable ?

« Veuillez agréer, etc. »

Nous compléterons les suggestives indications que donne le correspondant de notre confrère en affirmant qu'aucune de-

mande d'immatriculation des terrains échangés n'a encore été publiée à l'Officiel Tunisien. On sait que le soi-disant acte du Bey consacrant cet échange n'a, non plus, fait l'objet d'aucune publication.

FAMILLE EMPOISONNÉE

Dattes suspectes. — Au Laboratoire Municipal

Un médecin de Paris, M. le docteur Courtault, 1, rue Albouy, recevait dernièrement, de Tunis, des échantillons de dattes farcies.

La famille de M. Courtault ayant mangé de ces dattes fut bientôt en proie à un malaise grave, présentant tous les symptômes d'un empoisonnement.

Une partie de ces fruits suspects ont été envoyés au laboratoire municipal, où ils seront soumis à l'analyse.

LA VIE RURALE

Actuellement, il règne, en Provence, une grande animation. On procède à la cueillette des olives. C'est la dernière récolte de l'année.

Allons, allons, Annette, dansons les oliveilles.

Et, à ce chant, filles et garçons, parés de fleurs et de feuillage, dansent une farandole endiablée.

L'olivier, l'arbre par excellence des pays de la soif, du littoral méditerranéen, est originaire de l'Asie-Mineure, Chateaubriand écrivait qu'« on conservait, dans la citadelle d'Athènes, un olivier dont l'origine remontait à la fondation de la ville. »

De toute l'antiquité, la paix a été apportée un rameau de l'arbre de Minerve à la main.

Il n'est guère exigeant, tant au point de vue du sol que de la culture. L'olivier ; il vit et prospère dans les terrains très secs, caillouteux, arides ; on le taille chaque année en Languedoc, tous les deux ans en Provence ; on donne deux ou trois labours, pour maintenir, autant que faire se peut, l'humidité.

L'époque de la cueillette varie suivant qu'il s'agit d'olives pour la table ou d'olives pour la fabrication de l'huile. Dans le premier cas, les fruits sont récoltés, à la main, dès qu'ils ont atteint leur grosseur, c'est-à-dire vers octobre. Pour les olives destinées à l'huile, elles sont récoltées plus tard, quand elles ont atteint leur maturité, puis elles sont envoyées au moulin.

On s'est plaint généralement, du manque de récolte suffisante pour l'olivier. Certes, les maladies, telles que la fameuse mouche, ou « keïroun » ; le noir, ou « fumagin », etc., sont pour beaucoup dans ces déficits ; mais, suivant M. Zacharewicz, le professeur d'agriculture du département de Vaucluse, il y aurait lieu plutôt, de s'en prendre à l'appauvrissement de la plante abandonnée à elle-même. Dans une note qu'il a présentée à la Société d'agriculture, M. Zacharewicz condamne les tailles trop sévères et ne reconnaît bonne qu'une simple « toilette » donnant à l'olivier la forme de « gobelet ».

En outre, il rappelle que la culture de l'olivier comporte l'application comme tout autre, n'échappant pas à la loi de restitution, de fumures, ce que l'on ne comprend pas d'ordinaire : fumier de ferme ou engrais chimiques, nitrate de soude, chlorure de potassium, superphosphates de chaux. Ne pas travailler les oliviers en juin, durant la floraison, afin de ne pas favoriser la coulure. Dans la cueillette des olives, éviter le gaulage, qui compromettrait la récolte prochaine, les fruits ne se développant que sur les rameaux de deux ans.

« Que d'attention, et surtout que de persévérance, s'écrie M. Zacharewicz, ont dû apporter nos ancêtres à l'adaptation des diverses cultures à nos différents sols ! » C'est bien là un mérite que nul ne peut leur contester ; ils étaient, pour ce qui concerne l'olivier, plus jaloux pour l'entretien que de nos jours, et cela parce que les terrains qui les portent n'auraient pu être utilisables pour aucune culture aussi lucrative. C'est donc être sage que de maintenir cet héritage ainsi légué et toujours apprécié.

« En Provence et en Languedoc, il a été sacrifié, ces dernières vingt années, de nombreuses oliveraies séculaires ; on a eu bien tort, assurément. Là où ce prurit d'arrachages d'oliviers pour constitution de vignobles semble devoir être plus préjudiciable encore pour l'avenir, c'est en Algérie. A constater que les colons tunisiens, qui commençaient à suivre le mouvement d'extermination des vieux oliviers, paraissent heureusement s'arrêter !

« Une certaine émotion règne parmi les horticulteurs qui possèdent des orangeïes. Le fruit d'or de la Côte d'Azur est aux prises avec un parasite exotique qui déjà a fait preuve de qualités dévastatrices réelles et semble menacer sérieusement tous nos orangeïes. Aussi des groupements d'horticulteurs viennent de se former. Des conférences ont été faites, et l'on cherche à enrayer les progrès de cette maladie, dont la nocuité est bien faite pour alarmer les propriétaires de

ces plantations d'orangeïes qui font l'admiration de nos hôtes.

Ce maudit insecte, que l'on appelle le chrysomphallus minor, nous vient d'Amérique. C'est en 1897 qu'il s'introduisit sur notre continent, et déjà, à cette époque, un grand naturaliste italien, M. Berlese, constatait sa présence sur les orangeïes de Florence.

Sur notre littoral c'est à Golfe-Juan qu'il s'est tout d'abord montré. M. Belle, le distingué professeur d'agriculture de notre département, signale cette nouvelle maladie dans un rapport qu'il adressa au ministre et dans une communication qu'il fit au conseil général.

Le fléau se propagea assez rapidement. Des essais de destruction furent tentés, mais ils n'obtinrent qu'un succès relatif, en raison principalement de ce fait que les difficultés du traitement résident pendant laquelle celui-ci doit être effectué.

En effet, l'insecte adulte est recouvert d'une sorte de bouclier qui le met à l'abri de tous les insecticides. C'est donc au moment où le parasite vient à peine d'éclore que les tentatives de destruction doivent être opérées.

Les périodes d'éclosion commencent avec l'élévation de la température, c'est-à-dire vers le mois de mars, mais il est difficile de surveiller cette éclosion, car l'insecte jeune est de proportions microscopiques qui le font échapper à l'observation de l'horticulteur, lequel ne s'aperçoit du danger que lorsqu'il est trop tard pour le conjurer.

Le chrysomphallus minor attaque très rapidement toutes les parties de l'orangeïe (branches, feuilles, fleurs ou fruits) ; il se présente sous l'aspect d'une petite galle grisâtre, arrondie, avec un point central plus apparent. Ces galles sont fortement adhérentes, et si on les soulève on remarque une granulation jaunâtre qui n'est autre que le sac ovigère de la mère.

Une des particularités de cet insecte, c'est de présenter un nombre plus considérable de femelles que de mâles. De plus la femelle pond, pour ainsi dire, de jeunes insectes qui éclosent sous la carapace maternelle tandis que la mère se meurt. Quatre-vingts insectes environ sont mis au monde par une femelle.

Ces nouveaux-nés sont très agiles. Ils se mettent de suite à la recherche de leur nourriture, et lorsqu'ils ont trouvé un endroit à leur convenance, c'est-à-dire des tissus jeunes et tendres, ils se fixent en implantant leur rostre et empruntent désormais toute leur nourriture aux tissus de la plante. Ces tissus sous cette action nuisible, se décolorent, puis finissent par se dessécher, et c'est là l'unique cause de la chute prématurée des feuilles ou des fleurs envahies par le chru-

INFORMATIONS

Les Pêcheurs Bretons

La Petite République croit savoir que la mission de notre confrère Violard, envoyé en Bretagne pour y procéder à une enquête au sujet de l'émigration des pêcheurs bretons en Algérie et en Tunisie, donnera des résultats.

« Parmi les systèmes mis en avant, dit la Petite République, un qui retient notre attention est un projet d'établissements de coopératives de marins pêcheurs bretons en Tunisie et en Algérie, pays qui ont l'heureuse chance, en ce moment d'être gouvernés par deux fonctionnaires de valeur, en même temps que deux sincères républicains. Le fait est assez rare pour qu'il vaille d'être noté. »

La Petite République énumère les avantages du système en coopération :

« Faisons un appel, dit-elle, à toutes les bonnes volontés, d'où qu'elles viennent, aux philanthropes, aux syndicats bretons eux-mêmes et à leurs élus, à la Commission des pêches, de la Chambre des députés et au ministère de la Marine, afin de résoudre, sans aucun retard, le passionnant problème de l'émigration vers l'Algérie et la Tunisie. »

« Il y a urgence extrême et il faut atténuer dans la mesure du possible les lamentables scènes dont nous avons eu le navrant spectacle l'hiver dernier. »

Chronique Locale

Marseillaise et Tunisienne

Au nom de la Colonie !

Pourquoi le vice-président de la Chambre de Commerce de Tunis, a-t-il, en présentant les membres de la Chambre de Commerce, au résident général, le premier de l'an, parlé au nom de la Colonie ?

Je ne sache pas que nous lui ayons donné mission de parler en notre nom ; qu'il attende au moins d'être nommé aux prochaines élections générales.

Un Membre du 3^e Collège.

Au Marché El-Ghalla

Tunis, le 9 janvier 1904.

En cette place il y a quelque temps, nous parlions de denrées avariées qui se vendent au marché du fondouck El Ghalla à Tunis.

Nous constatons que le « qui de droit » n'a guère tenu compte de nos précédents articles, on se moque en haut lieu de la santé publique et l'on vend toujours du poisson passé, du gibier faisandé et des légumes pourris.

Hier, un revendeur indigène vendait des champignons vénéneux ; un passant quelque peu champignonniste lui fit observer qu'il vendait de mauvais champignons, et toujours en l'absence de l'inspecteur des denrées il prévint un agent de police qui les fit enlever sur les indications du citoyen qui remplit en l'occurrence ses devoirs envers la chose publique, car il a certainement évité la mort des personnes qui auraient pu les manger.

L'arabe se démenait comme un beau diable de voir qu'on lui enlevait ses champignons, il n'avait cure de son inconscience et bon gré mal gré il voulait les vendre. Ces gens-là se moquent pas mal que les roumis s'empoisonnent ; ils n'en mangent pas, eux ! J'allais oublier un mot typique de l'agent de police lorsqu'il dit : Il faudrait voir le vétérinaire.

Que diable un vétérinaire peut-il bien connaître aux champignons !

Mais trêve de plaisanterie ! il faut une solution, un remède au mal qui tend à se généraliser tous les jours, surtout chez les revendeurs assez peu scrupuleux de la santé de leurs semblables. C'est à l'administration qu'incombe le soin de faire le nécessaire, qu'elle nomme un inspecteur adjoint, qui, lui, n'étant pas vétérinaire, pourra rester tout le temps au marché, et qui aura pour mission de faire jeter impitoyablement aux ordures tout ce qui ne sera pas mangeable ou nuisible à la santé.

Dédié à la Ligue Anti-Alcoolique

Le 1er janvier a été signalé par de nombreuses soulagements, mais ce qui nous a étonné le plus, c'est d'avoir vu à 8 heures du soir, un pauvre militaire ivre-mort sur la voie publique, ne pouvant plus se remuer. Pour mettre fin à un pareil spectacle, un de nos amis est allé prévenir deux de ses camarades qui l'ont transporté au poste de la résidence. C'était un jeune blanc, point habitué à boire peut-être, et les deux ou trois verres qu'il a dû absorber chez quelque mastroquet peu soucieux de la santé de ses semblables ont dû le mettre en cet état. Il a dû boire quelques drogues plus ou moins frelatées qui l'ont pour ainsi dire assommé.

On pourrait surveiller de plus près ces peu honorables commerçants qui poussent à la consommation et qui n'ont pas honte de servir à boire à des malheureux qui sont déjà pris de boisson.

M. le docteur Cardoso, chirurgien titulaire à l'hôpital italien, de Tunis, spécialiste pour les maladies des oreilles, du nez, de la gorge, reçoit, tous les jours, de 9 heures à 12 heures, au 22, rue d'Italie, 22.

Traitement spécial des végétations adénoïdes — Intubation dans la diphtérie.

Français, père de famille, ancien employé de chemin de fer, demande travail comptabilité, écritures ou autres. S'adresser au bureau du journal.

Chaussures de Chasse, brodequins cousu main et tout cuir depuis 9 fr. 50, guêtres molletières. Maison E. Faure et Cie, 14, rue d'Italie.

Appartements et Magasins à Louer

Dans les immeubles dépendant de la succession Ab. Grégo, rue Hannon, numéros 1 et 2, rue d'Italie, avenue de France, rue d'Italie, 22.

S'adresser à l'administrateur de la succession, M. Joseph Guttières, 4, avenue de France.

SUR LE LITTORAL MÉDITERRANÉEN

Nos hôtes. — M. et Mme Kenrik se sont installés villa des Eucalyptus.

Le capitaine et Mme Hugo, villa les Violettes ;

Mme Juillerat d'Arnex, villa Val-Rose ; M. et Mme Brahïn, villa Orientale ; M. et Mme Renouard, avenue Alphonse-Denis, 5.

M. et Mme de Tourtoulan, le docteur Gérard, à l'hôtel de la Méditerranée, au Lavandou.

Grand Casino. — Samedi, 16 courant, un bal sera donné dans la salle des fêtes du Grand Casino.

GANNES

Sont arrivés : Colonel de Serry et sa famille, villa des Cygnes, quartier Terredal ; M. Nadar, villa Saint-Dizier, route d'Antibes ;

M. Daumas de Vaulx et sa famille, villa du Pin de la Danse, à la Croisette ; Mme Maignin, villa Del Sole, promenade de la Croisette ;

M. Thivel et sa famille, villa Marie-Louise, route de Grasse ; Mlle Louise Leplay, villa Marie-Louise Rusel, boulevard Alexandre III ; Lord Brassey et la comtesse de la Warr, à l'hôtel du Parc ; Docteur Davies et famille, pension de la Tour, route de Fréjus ; Sir H. Payne, à l'hôtel Beau-Séjour ; Sir Houldsworth, membre du Parlement anglais, à l'hôtel Belle-Vue ; Mme d'Orlo, M. Domy, MM. Thomson, etc., dans divers hôtels ou villas.

NICE

Les Cercles : — Le Cercle de la Méditerranée a définitivement arrêté comme suit le programme de ses fêtes : Les mercredi 20 et 27 janvier, 3 février, 2, 16 et 23 mars, thés dansants suivis de cotillon.

CHARCUTERIE DE STRASBOURG

et de Bologne

3, Rue d'Italie, 3. - TUNIS

Charcuterie Fine. - Cervelas. -

Saucisses Fumées. - Salaisons. -

Expéditions à l'Intérieur

Le 30 janvier, bal de charité du Comité des Fêtes.

Le 9 février, bal au profit de l'œuvre de l'Hôpital Anglais.

De son côté, l'Artistique reprendra incessamment la série de ses fêtes. Voici le programme des réjouissances qui seront données en janvier :

Vendredi 15 : grand dîner mensuel.
Samedi 16 : Inauguration des 5 à 6 par : « Une heure de poésie », conférence de M. Padovani sur Baudelaire, avec récitation par divers artistes.

Mercredi 27, à 9 heures, grand concert de la saison.

The Swiss and Nice Times annonce que le bal costumé qu'organise Mme M. Milian sera le clou de la saison. Les danseurs et danseuses formant son quadrille seront costumés en Louis XV ; pour celui de la colonie américaine, conduit par Mme Van Buron, ce seront des bergers et bergères Watteau. On parle d'un quadrille de seize différentes fleurs, conduit par Mlle d'Arnoldi.

Casino Municipal. — Toujours grande affluence au Casino Municipal. Au programme de cette semaine : *Zampa, Philémon et Baucis, Paillasse*, pour l'opéra-comique, et les *28 jours de Clairette*, pour l'opérette. Autant de pièces qui ont valu à leurs vaillants interprètes des applaudissements bien mérités.

Prochainement : *Les Contes d'Hoffman, La Poupée*, avec l'exquise divette Mariette Sully.

BEAULIEU

Hommage à M. Marinoni. — Hier, à l'ouverture de la séance du Conseil municipal, M. le maire a prononcé une allocution relatant les grandes qualités de M. Marinoni, les nombreux bienfaits dont il avait doté la commune de Beaulieu, sans oublier l'immense par qu'il avait prise pour sa séparation avec Villefrance.

M. Marinoni était conseiller municipal de Beaulieu.

M. le maire a proposé qu'une adresse de condoléances fût mentionnée au procès-verbal de la séance et un extrait transmis à Mme veuve Marinoni et à sa famille, pour rappeler sa mémoire et ses bienfaits.

Le Conseil a décidé que le boulevard Central sera désormais dénommé boulevard H. Marinoni.

Hyménées. — Hier ont eu lieu à Beaulieu les publications de mariage de M. Honoré Gaggini, directeur de l'« Avenir de Beaulieu », avec Mlle F. della Bona.

Nos meilleurs souhaits aux futurs époux.

La comtesse de Roydeuille, accompagnée de sa nièce, est arrivée à Beaulieu où elle passera l'hiver.

MONTE-CARLO

Les arrivées. — Baron R. Gourgaud, villa Sans-Souci ; baron Oddo-Vito ; comte Pertusatis, comtesse de Boischevallier ; comte Signati-Morano ; A. de Szullo, comte de Mazza ; M. P. de Chassigneul, prince A. Dolgorouki ; prince et princesse Bathiani-Strattmann ; M. Guyot de Villeneuve ; baron de Manchall ; lord Howard de Walden ; comte d'Alberti ; prince et princesse Bathiani ; duchesse Anastasie de Leuchtenberg ; M. A. de Angeli ; princesse de Yourewski ; comtesse de Sommevevre ; comte de Mankowski ; comte Czopski.

Les mariages. — On annonce les doubles fiançailles de Mlle Louise Gastaldi, fille du commandant Alban Gastaldi, et de sa cousine Germaine, Mlle Marie-Thérèse Gastaldi, fille du comte et de la vicomtesse Etienne Gastaldi, et petites-filles du comte Gastaldi, maire de Monaco, avec M. René et Jean Bartholoni, de Paris.

On a vivement applaudi, dans le *Secret de Polichinelle* et dans la *Bascule*, le délicieux comédien Huguenet et la brillante artiste, Mlle Jeanne Rolly, qui entouraient avec un parfait ensemble Mmes Marie-Laure, Suzanne Demay ; MM. Colombey, André Hall, Le Gallo, Jipay et la petite Baudry.

Nous apprenons que la « Festa » de Monte-Carlo vient de faire son ouverture : comme l'année dernière, c'est le sympathique Etienne, si apprécié de la clientèle ultrachic de la Principauté, qui en a repris la direction. C'est la vie joyeuse qui va de nouveau régner dans cet établissement unique sur le littoral : après minuit, c'est le rendez-vous de toutes les élégances du monde qui s'amuse, et, au son d'un orchestre endiablé de Tziganes, les danses durent jusqu'au jour. Restaurant de premier ordre, cave sans pareille, et sur toutes les tables abondamment fleuries, le champagne Binet.

RIMES FAMILIÈRES

LE TÉLÉPHONE

Tel qu'un gros champignon taillé dans l'acajou, Pied large, tige mince et tablette-joujou
Portant les récepteurs comme pendants d'oreille.
Le téléphone est là, qui paresse et sommeille.
En attendant l'appel bref, strident, irrité
Qui rompra sa torpeur et sa placidité.
Il est là, sur ma table, et je vois, et je touche
Cet appareil étrange où si souvent ma bouche
Jette des mots qui vont, le long des fils ténus,
Apporter mon désir soit à des gens connus,
Soit à des étrangers dont la forme m'échappe,
Mais dont la voix m'arrive au tympan, et le frap

Grâce à ce frère objet que j'ai là, sous ma main,
Je puis communier avec le ventre humain
Par l'esprit, par le cœur, par l'âme tout entière ;
Il n'est plus de distance, il n'est plus de frontière.

Chaque parole court, sous le sol ou dans l'air.
Sûre de son chemin, prompte comme l'éclair,
Invisible, impalpable, impondérable, ailée,
N'ayant pendant sa longue et rapide envolée,
Perdu que bien peu d'elle en route et trahissant
A peine la valeur du timbre et de l'accent.

Bizarre impression qui trouble et stupéfie !
En cette pièce intime où s'encadre ma vie,
En cette solitude heureuse du logis,
Avoir ce sentiment que les murs élargis
S'écartent tout d'un coup pour que chez moi pénè

L'émanation brusque et nette d'un autre être
Qui me parle et m'entend, de si loin quelquefois !
Entre nous, quel espace infini j'aperçois !
Que d'obstacles dressés contre cette parole,
Ce son furtif, ce rien, ce murmure qui vole !
Des montagnes, des champs, des forêts, des cités,
Des morceaux de pays et des immensités...
Mais toujours droit au but cette parole arrive ;
Elle peut, d'un moment à l'autre, fraîche et vive,
Pendant les jours actifs, pendant les calmes nuits,
Jaillissant à son gré de ces minces conduits,
M'apporter le frisson de quelque âme lointaine...
Et, malgré la science infailible et certaine
Qui sait tout expliquer par des faits, par des lois,
Cet appareil subtil, cette ruche où les voix
Viennent en bourdonnant de si loin sur la terre,
A mes yeux d'ignorant garde un air de mystère.

Jacques NORMAND.

COMPAGNIE P. L. M.

Voyages circulaires à itinéraires facultatifs sur le réseau P. L. M.

La Compagnie délivre, toute l'année, dans toutes les gares, des carnets individuels ou de famille de voyages circulaires à itinéraire tracé par les voyageurs eux-mêmes avec parcours d'au moins 300 kilomètres et arrêts facultatifs.

Réductions très importantes qui peuvent atteindre, pour les carnets collectifs, 50 % du tarif général.

Validité : 30 jours jusqu'à 1.500 kilomètres ;
45 jours de 1.501 à 3.000 kilomètres ;
60 jours pour plus de 3.000 kilomètres.

Faculté de prolongation à deux reprises, de 15, 23 et 30 jours respectivement, moyennant 10 % de supplément pour chaque prolongation.
Pour se procurer un carnet, tracer sur une carte délivrée gratuitement dans toutes les gares P. L. M., bureaux de villes et agences de voyages, le voyage à effectuer et envoyer cette carte, 5 jours avant le départ, à la gare où le voyage doit être commencé en joignant à cet envoi une consignation de 10 fr. Le délai de demande est réduit à 2 jours (dimanches et fêtes non compris) pour certaines grandes gares.

COMPAGNIE P. L. M.

Voyages circulaires à itinéraires fixes sur le réseau P. L. M.

La Compagnie délivre, toute l'année, dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets circulaires à itinéraires fixes, extrêmement variés, permettant de visiter, en 1^{re} ou 2^e classe, à des prix très réduits, les contrées les plus intéressantes de la France, ainsi que l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et l'Espagne.

Les renseignements les plus complets sont renfermés dans le Livret-Guide-Horaire édité par la Compagnie P. L. M., et vendu à 0 fr. 50 dans les gares, bureaux de ville et bibliothèques des gares et envoyé contre 0 fr. 85 adressés en timbre-poste au Service Central de l'Exploitation, P. L. M. (Publicité), 20, boulevard Diderot, Paris.

COMPAGNIE P. L. M.

Voyages internationaux à itinéraires facultatifs

Toutes les gares P. L. M. délivrent, toute l'année, des livrets de voyages internationaux avec itinéraires au gré des voyageurs sur les sept grands réseaux français, sur les lignes maritimes de la Méditerranée de la Compagnie Transatlantique, de la Compagnie de Navigation Mixte (Tonache) et de la Société de Transports Maritimes à vapeur et sur les chemins de fer allemands, austro-hongrois, belges, danois, italiens, finlandais, luxembourgeois, néerlandais, norvégiens, roumains, serbes, siciliens, suédois, suisses et turcs.

Ces voyages doivent, lorsqu'ils sont commencés en France, comporter obligatoirement des parcours à l'étranger. — Minimum de parcours : 600 kilomètres.
Validité : 45, 60 ou 90 jours suivant la longueur des parcours.
La liste et la carte des parcours, sont déposées dans toutes les gares, bureaux de ville et agences de voyages. Le public peut se procurer la liste avec la carte des parcours au prix de 2 fr., et la carte seule aux prix de 0 fr. 30, dans les gares et bureaux de ville.

PHARMACIE du TUNISIA-PALACE

Avenue de Carthage. - TUNIS

Paul LUCIANI

Pharmacien de 1ère Classe

La pharmacie est ouverte la nuit comme le jour

Téléphone 265

TERRAIN

Appartenant à M. DJILANI MARCHAND
Situé à Saint-Germain-les-Bains
entre la Gare et le terrain de M. PIAUJARD

A Vendre

avec facilité de paiement. Situation splendide pour villégiature.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Amédée Quercel, 6, rue de Suède. - TUNIS.

Maison DESPÉROUX

FONDÉE EN 1888

Et-Afrane (banlieue de Tunis),

carrière du Djebel-Carrouba

FOURS A FEU CONTINU

Chaux hydraulique,
Chaux en pierre
PLATRE

« Pierre à bâtir et pierre de taille »

Briqueterie de
premier ordre

Briques plates et creuses.

Pavés et dalles.

Pour les commandes s'adresser :

12, Avenue de Carthage, et à son usine,
à El Afrane, banlieue de Tunis

VIN, EAU-DE VIE

DU

DOMAINE DE POTINVILLE

F. BERNET

23, Rue d'Italie, 23. - TUNIS

Liqueurs de Marque.

Livraison à Domicile

ÉCURIE CHANTILLY

Rue de Norvège (derrière le Marché)

Pierre MASSON, propriétaire

Pension, Locat ou à la journée

VENTES et ACHATS

de Voitures et Chevaux

Leçons d'Équitation. - Dressage

BOXES POUR CHEVAUX DE COURSE

CABANON à vendre à Saint Germain. 3 pièces, cuisine véranda. avec 3000 mètres de terrain complanté d'arbres fruitiers vigne, écurie, remise, poulailler pigeonnier, dépendances, etc.

Prix modérés. — Facilités de paiement

S'adresser au bureau du Journal.

Entreprise de Menuiserie et Charpente

MAISON FONDÉE EN 1882

Albert ACQUILINA

Avenue de Londres prolongée

(Près la Compagnie Française des Tramways)

TUNIS

Meubles de tous styles

Travaux d'art. — Usine à vapeur. —

Société mécanique — Travail soigné

TONNEULERIE AFRICAINE

RÉPARATION et FABRICATION

de Foudres, Cuves, Demi-Muids,

Bordelaises et Barils en tous Genres

Prix Modérés devant toute concurrence loyale

G SAVALLI

11, Avenue de Carthage, 11

TUNIS

GRAND RESTAURANT DU CHIANTI

A. SALVARELLI

Etablissement de 1er Ordre. — Service à la Carte

ENGLISH SPOKEN. — MAN SPRICHT DEUTSCH

VINS DE CARTHAGE

AUTHENTIQUE

CLOS SAINT-AUGUSTIN (LA MARSA)

S'ADRESSER CHEZ LE

QUINQUINA VINCENT, près de la Gare Française, TUNIS

N.-B. — Ces vins ne sont pas de contrefaçon

PRIME MUSICALE

OFFERTE A NOS LECTEURS

Ceux de nos lecteurs qui découperont le bon ci-dessous et l'envieront, accompagné de 30 c. en timbres poste à M. Rosoor-Delatré, éditeur de musique, 7, rue Castex, PARIS, recevront par retour un morceau de musique choisi parmi ses éditions de luxe.

(Indiquer genre et degré de difficulté.)
Le catalogue thématique de la Maison (50 pages grand format), est envoyé contre 0,50 c. qui sont remboursés à la première commande.

A DÉCOUPER

PRIME de la «PETITE TUNISIE», Tunis-Marseille

BON pour.....

NOMS.....

ADRESSE.....

LOCALITÉ.....

AU BREGAILLON TUNISIEN

RESTAURANT A LA CARTE

62, Avenue Jules Ferry, 62

Spécialité de Coquillages

Pâtés et Galantines sur commande

Champagne DUPUY DUTEMPS

SOCIÉTÉ DES BRASSERIES FRANÇAISES

Brasserie Nationale de St-Etienne

Fournisseur de la Compagnie Internationale des Wagons-Lits des express européens de la Compagnie des Grands-Hôtels.

Louis GARENNE

Bizerte

Seul concessionnaire pour la Tunisie,

Tripoli et Malte

Entrepot de Bizerte : rue de Barcelone

Hôtel de l'Arsenal

M. MACHINE, propriétaire (Ferryville)

Téléphone n° 9

On y trouve le Bottin et l'Annuaire de la Tunisie.

Omnibus à la gare de Tindja

BUREAU POSTAL PRIVÉ OFFICIEL

Pour Marsoula et la Région

9, Rue Beauvau, 9 (à l'entresol)

Cette création d'une utilité publique incontestable, basée sur un fonctionnement parfait, ne peut être que très appréciée par la population marseillaise qui y aura recours, ainsi que Messieurs les Négociants fréquentant la Bourse.

Les nombreux voyageurs, touristes, navigateurs et artistes qui nous visitent chaque jour y trouveront aussi de nombreux avantages.

Salle de correspondance. — Dépôt de petits colis.

Monts-de-Piété Tunisiens

Autorisés par décrets beylicaux

des 13 Août 1879

et 15 Juin 1881

BUREAUX : 12, Rue de Hollande

Adolphe GUERRIERA et S. MESSA fils

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

AGENTS GÉNÉRAUX de la Société Française des Plâtrières de Tunis OHAR et Cie, de la Société Française des Chaux et Ciments du Bou-Kornine BELINO et Cie (Hammam-Lif), de la Société des Ciments Portland et Valbonnais, PELLOUS Père, Fils et Cie (Grenoble).

Représentation-Commission

Téléphone 205

TUNIS. - 15, Rue de la G. éce. - TUNIS

MANUFACTURE D'AVIRONS

Louis Durbec

Joseph DURBEC

Successeur

Rue des Martégaux, 37 (quartier St-Jean) ;

MARSEILLE

Manches pour gaffes. — Foines. — Harpons et Pelles. — Pelles pour boulangers. — Barres de toutes dimensions. — Barres de cabestans Amispects. — Mâts de Pavillons. — Spatules. — Ecouvillons. — Escopes à main. — Escopes à manche.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbiocides cicatrisantes qui ont valu au *Coaltar saponiné Le Beuf*, son admission dans les hôpitaux de la Ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 fr. ; les 6 flacons 10 fr., dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons

Dépôt : Pharmacie NEE.

OMEGA

Montre de précision

Or, Argent, Acier, Nickel

Paris 1889

Hors concours Membre du Jury

Genève 1896

Médaille d'Or

Bruxelles 1897

Grand Prix

Grand Assortiment

de bijouterie joaillerie, bijoux arabes. Décorations et insignes français et étrangers.

Choix complet d'Orfèvrerie « Boulenger ».

D. LADISLAS, horloger-bijoutier

TUNIS. - 44, Avenue de France. - TUNIS

AU FLAMANT ROSE

M. BLANC, naturaliste

19, Rue Al-Djazire. — TUNIS

Préparation, Vente et Achat de toutes sortes d'animaux.

Le gérant : E. LACROIX.

Marseille. — Imprimerie spéciale de la

Petite Tunisie, 1,3,5,Rue Chevalier-Roze

Journal composé sur machines Linotypes de la Maison W. BEHRENS, r. Réaumur, Paris

TUNISIA-PALACE

HOTEL DE 1^{ER} ORDRE

TUNIS

HOTEL DE 1^{ER} ORDRE

OUVERT depuis le 15 NOVEMBRE

Le plus bel Hôtel du Littoral Africain. - Jardin d'Hiver. - Lumière Electrique.

150 Chambres et Salons.

Seul Hôtel à Tunis avec ascenseur. - Tout le Confort Moderne. - Exploité par la Cie Internationale des Wagons-Lits

AGENCE DANA

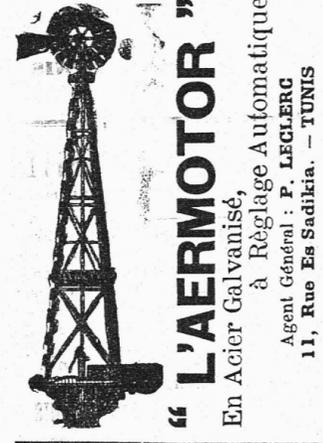
9, Rue Es-Sadikia, 9. — TUNIS

Camionnage
aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels
et vice-versa
par colis ordinaire 0,50
par petits colis 0,25

Expéditions par grande et petite Vitesse
Embarquements-Débarquements
Opérations de Douane

Graines OUTILLAGE

Ancienne Maison LEPAGNEY
R. BRIFFAUD, 9, rue d'Italie



"L'AERMOTOR"
En Acier Galvanisé,
à Réglage Automatique
Agent Général : P. LEGLER
11, Rue Es-Sadikia. — TUNIS

Société Française
DES CHAUX ET CEMENTS
Du Bou-Kournine (Hamam-Lif
A. Bellino et Cie
VENTE AU DÉTAIL
TUNIS — 14, rue de Grèce — TUNIS

Société Tunisienne d'approvisionnement

22, Rue d'Italie. — TUNIS
Prix Fixes marqués en Chiffres connus.

Expédition franco d'emballage et de port, à partir de 50 fr. sur tout le réseau du Bône-Guelma. Conditions spéciales pour MM. les Officiers, Fonctionnaires et Employés d'Administrations.

Nota. — Le 2 de chaque mois, la Société désigne une des journées du mois précédent, pour laquelle les achats faits dans son magasin sont remboursés EN ESPECES contre remise des bulletins de caisse correspondants.

Maison Modèle

Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis
Succursale à Bizerte

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE
POUR HOMMES ET ENFANTS

Atelier spécial pour le **COSTUME TAILLEUR DAMES**
Coupeurs des Premières Maisons de Paris
Chemiserie - Bonneterie

DEPOT DES USINES **TORRILHON et Cie** DEPOT DES USINES
de CLERMONT-FERRAND

Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz arrosage.
Couteaux pour toutes industries, vêtements indecomposables.
Le Touriste pour bicyclette (breveté s. g. d. g. increvable, remplaçant avantageusement le pneumatique.
S'adresser **MAISON MODÈLE**, 72, avenue Jules FERRY. — TUNIS

Compagnie de Navigation Mixte

Cie TOUACHE. — Paquebots-poste Français. — Agence de Tunis

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie, La Tripolitaine et le Maroc.

Transport de passagers, de dépêches et de marchandises

ARRIVEE DE BIZERTE tous les mardis, à 5 h. du matin.

- A MARSEILLE, tous les mercredis à 5 h. 15 du matin.
- DE PALERME, tous les jeudis à 7 h. du matin.
- DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 15 m.
- DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Medhia, Monastir, Sousse) tous les samedis à 9 h. 30, soir.
- A MARSEILLE, tous les samedis, à 5 h. du matin.

DEPART DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis à 2 h. soir.

- DE TUNIS POUR PALERME, tous les mardis, à midi.
- DE PALERME POUR TUNIS, tous les mercredis, à midi.
- DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA COTE TUNISIENNE et TRIPOLI, tous les mercredis, à 1 h. soir.
- DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les jeudis à midi.
- DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Medhia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 7 h. du soir.
- DE MARSEILLE POUR BIZERTE, TUNIS et PALERME, tous les samedis, à 8 h. du soir.

La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.

Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ.

Machines Agricoles PELLET, AZERM & PARRENIN

16, Avenue de Carthage. — TUNIS

MASSEY HARRIS
Moissonneuses-Lieuses
Faucheuses
Cultivateurs canadiens
et Semoirs
Herses canadiennes
à ressort

Moulins BENTALL
Concasseurs, Broyeurs,
Hache-Paille

Charrues Brabant, "A. DELAHAYE". — Charrues Sanglier,
genre "RUD SACK". — Charrues américaines.

PELLET & AZERM

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE ANGLAISE ET VIENNOISE

TUNIS. — 42, Rue d'Italie et Boulevard de Paris, 8. — TUNIS

MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie

Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois, pain de seigle. Pain pour sandwiches, noir et blanc. Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café

Pâtisserie de Premier Ordre

Vins fins et liqueurs de premier choix, petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals. Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie SAINT-LOUIS de Marseille.

ON PORTE A DOMICILE
Succursale à SOUSSE. (Angle des rues du Marché et Villedon). Succursale à SOUSSE

EAUX MINÉRALES NATURELLES FROIDES D'AIN - GARCI

Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique

SOURCE RÉGENCE | **SOURCE PASTEUR**
Très peu gazeuse | Gazeuse

Dépôts à Tunis :
Chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales

Adressez les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris, Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

LE MONDE

Cie Française d'Assurances
sur la Vie et contre l'Incendie

SIÈGE SOCIAL :
Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris
(Sous le Contrôle de l'Etat)

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues-propriétés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le C-EDIT FONCIER DE FRANCE. S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTLA, agent général et inspecteur de la Compagnie à Tunis, Passage de Paris, 5, (par l'Avénué de Paris).

Agences Régionales : M. Lalou HACCOUN, à Bizerte ; CHEZ DANOS à Sousse ; César BONAVITA à Sfax ; Leon HANOUN à Souk-el-Arba ; F. SROUSI à Nabeul ; Is. SAADA à Gabès.

MACHINES AGRICOLES R. Wallut et Cie

FOURCHES AMÉRICAINES
Machines MAC CORMICK
Batteuses et Locomobiles RANSOMES
Moteurs à Pétrole HORNSBY
MACHINES AGRICOLES pour toutes saisons

SUCCURSALE DE TUNIS
26, Rue de Portugal, 26

SUPPRESSION DES POMPES et des Puits ouverts

Les Docteurs conseillent pour avoir toujours de l'eau saine, de les remplacer par le **Dessus de Puits de sécurité** qui sert à tirer l'eau à TOUTES PROFONDEURS et empêche tous les accidents. Ne craint nullement la gelée pour la pose ni pour le fonctionnement. Système breveté, hors concours dans diverses Expositions, se plaçant sans frais et sans réparations sur tous les puits, communal, mitoyen, ordinaire, ancien et nouveau et à n'importe quel diamètre.

Prix : 150 fr. — paiement après satisfaction

Envoi franco du catalogue. S'adresser à MM. L. JONET et Cie, à Roisems (Nord).

Fournisseurs de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres grandes Compagnies, ainsi que d'un grand nombre de Communes

NOMBREUSES RÉFÉRENCES

Fonctionnant à 100 mètres de profondeur. — Une fillette de dix ans tire l'eau sans fatigue à toutes les profondeurs. — Ville de Paris, Exposition 1900. — Membre du Jury, Hors concours. — On demande des représentants.

MAISON PAONESSA, ARTIFICIER

22, Avenue de la Marine. — TUNIS

FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
Entreprise générale de fêtes publiques et privées
Vente et location d'illuminations et de décorations
Drapeaux et tentures de toutes nationalités
Ballons, Lanternes Vénitienes, Verres de toutes couleurs,
Pains de stéarine, etc., etc.

Prix défiant toute concurrence

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 1500 millions de fr. entièrement versés
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS

Escomptes, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.

DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES
A vue, 2 0/0 — jusqu'à 18 mois 2 0/0 — de 18 mois à 2 ans 2 1/2 0/0 — au delà ans 3 0/0

LOCATION DE COFFRES-FORTS
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriété, etc., etc.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et d'incendie.

Location de compartiments à partir de CINQ Francs par mois

Outillage Agricole et Industriel BENEDITE ET DIDI

28, rue Es-Sadikia (près la gare Française)

CHARRUES DE TOUS MODÈLES & DE TOUTES DIMENSIONS
DECHAUMEUSES, HERSES, ROULEAUX
et tout le nécessaire pour la campagne des labours
ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET DE TUNIS
Tous nos articles sont nouveaux et adoptés aux exigences culturelles de la Tunisie

Demandez le Catalogue Automne 1902

RAYMOND VALENTI

Ingénieur-Architecte
22, Rue de Russie, 22. — TUNIS

Immeubles de rentes. — Construction industrielle et rurale. — Arrosage. — Distribution d'eau, etc., etc.
Plans, Projets, affaires à forfait

B. Oderies et Dessins
11, rue Chaker, 11

Ancienne Maison AYMARD et THOMAS Société des Ateliers de Constructions Métalliques J. BERTRAND et Cie

TUNIS. — Avenue de Carthage. — TUNIS

Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples
Installation d'usine
Norias, Pompes de tous systèmes, Moulins à blé pour mouture indigène
Captage, Élévation et distribution d'eau
Appareils de sondage
Installations électriques : éclairage et transport de force
Fers, Fontes et Métaux

Fournitures pour Usines et Exploitations Agricoles
Fonderie de fer et de bronze
Pièces de rechange de machines livrées en vingt-quatre heures

A LA VILLE DE SFAX 11 bis, rue d'Allemagne. — TUNIS

**Huile d'Olive pure extra supérieure
LIMBERI NICULI**
de la Maison CARMELO AVVOCATO et Fils de SFAX
Marque A A et C.

Huile d'olive ex. se...	fr. 1 40	d°	fine.....	1 00
d°	supérieure.....	1 20	d°	demi-fine... 1 00
			d°	ordinaire... 0 90

Qualité garantie extra-pure exempte de tous mélanges
Assortiments 4 qualités d'huiles à différents prix toujours en magasin
Expédition de colis-postaux pour la France et l'Étranger

MAISON TH. PILTER DE PARIS

Succursale 19, rue de Portugal. — Tunis J. BISMUTH, directeur

Matériel Agricole
Charrues. — Herses. — Appareils de battage. — Moissonneuses-lièuses. — Faucheuses. — Rateaux à cheval. — Presses à fourrages. — Concasseurs. — Hêche-paille. — Coupe-racines. — Couteaux à foin. — Grillages galvanisés. — Ronces artificielles. — Fourches américaines.

Appareils de Laiterie
Écrèmeuses centrifuges. — Barattes. — Pots à lait.

Instruments Viniçoles
Pressoirs. — Fouloirs. — Banastres. — Pompes à bras, à vapeur, centrifuges et à manège, à sanglé et à chapelets. — Réfrigérants Guillebaud.

Matériel pour Entrepreneurs. — Appareils de pesage. — Moulins à vent, tout acier "Samson". — Charrues "Oliver".

BANQUE DE TUNISIE

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL : 8.000.000 de francs
Siège social à Tunis. — Succursales à Sousse, Sfax et Bizerte

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
MM. E. PEREIRE, Président ; J. FAURE ; S. HALFON ; O. NOEL ; P. SCHNEIDER ; H. WIENER

Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et à échéance fixe, Emission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays, Ordres de bourse, Dépôts de titres, Encaissements de tous coupons, Avances sur titres et sur marchandises, Ouvertures de crédits hypothécaires, Location de coffres-forts et de compartiments depuis cinq francs par mois.

Service immobilier. Gérance d'immeubles et de domaines ruraux, Vente d'immeubles et de propriétés.

Aux Armes de Saint-Etienne 23, Rue Al-Djazira — TUNIS Veuve C. BOURY

Armes de chasse et de tir — Artificiers de chasse — Bicyclettes des premières fabriques françaises

APPAREILS DE PESAGE DE TOUS SYSTÈMES
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances
DÉPÔT DE POUDRES DE MINES ET DE CHASSE

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME. CAPITAL 25.000 000 DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS

Succursale de Tunis, Avenue de France et la Tunisie

Emission de Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays.
Ordres de Bourse. — Encaissement de tous coupons.
Dépôts à vue et à échéance fixe.
Bons de caisse au porteur ou à ordre de 1 à 5 ans rapportant de 3 à 4 0/0.
Munis de coupons semestriels (net des impôts actuels.)
Avances sur Titres et sur Marchandises. — Ouvertures de Crédits hypothécaires. — Location de Coffres-forts et de compartiments au mois, au trimestre, au semestre ou à l'année.

COMPAGNIE FRANCO-TUNISIENNE DE NAVIGATION ALGÉRIE - TUNISIE

Siège social et Direction de l'Exploitation ;
MARSEILLE. — 7, Rue de la République. — MARSEILLE

Départs Réguliers Hebdomadaires de MARSEILLE pour :

TUNIS, direct.	Mardi 12 Janv. à midi.	VILLE DE NEMOURS	Cap. Tulli
Bône et Philippeville.	Mardi 12 Janv. à midi.	VILLE DE SFAX	Cap. Corno

La descente des marchandises à qual est arrêtée la veille de chaque départ, à 5 h. du soir

Les Marchandises sont reçues au Môle C - GRANDE BIGUE

Pour fret, passage et tous renseignements, s'adresser au siège de la Société : 7, Rue de la République (ter Etage). — TÉLÉPHONE 21.57

CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE D'ALGÉRIE

Société anonyme. Capital : 30 millions
Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia
Agences à Sousse et Bizerte

Opérations de Banque. — Escompte. — Recouvrements. — Ordres de Bourse. — Avances sur Titres et sur Marchandises. — Gardes de Titres. — Paiement des Coupons. — Paiements Télégraphiques. — Chèques et Lettres de crédits sur tous pays. — Location de Coffres-forts. — Change de monnaies étrangères. — Dépôts de fonds à échéance fixe, 1 an, 3 0/0 — 2 à 3 ans, 3 1/2 0/0 — 4 ans, 4 0/0.

Dépôts à vue : 2 0/0.

Domaine de Potinville
P. POTIN, propriétaire
CHAUX HYDRAULIQUE et Ciments
VENTE AU DÉTAIL : Avenue de Carthage

3, Place de la Résidence, 3 TUNIS

QUINCAILLERIE. Article de Ménage, Chauffage et d'Éclairage. Outillage d'Agriculture, fers, métaux